

# DEAUVILLE

Les inscriptions pour Deauville sont prises à tous moments.  
Les week-ends et les périodes scolaires sont réservés aux actifs.

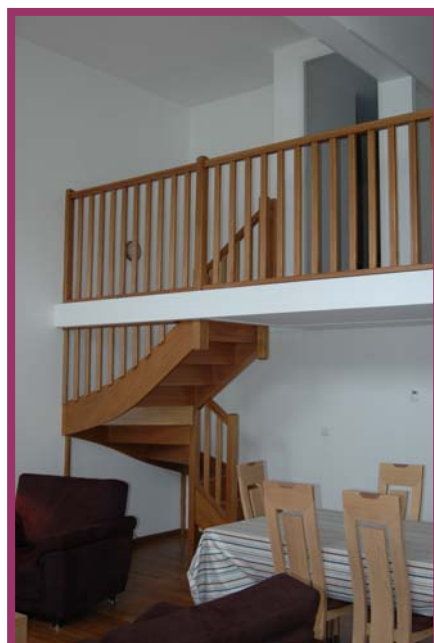
**Toutefois en cas de disponibilité, il est possible de réserver tous types de séjours. La réservation sera confirmée par le CE un mois avant votre départ. Le planning est mis à jour tous les mois, vous pouvez le consulter sur le site de l'Amicale.**

Renseignement auprès de votre correspondant.



	Apt 11	Apt 13	Apt C11	Apt C22	Maison
<b>Basse saison</b> (oct., nov., déc., janv., fév.)					
<b>Mid-Week et Week-End</b>	180 €	180 €	140 €	155 €	140 €
<b>Semaine complète</b>	300€	300 €	220 €	250 €	220 €
<b>Moyenne saison</b> (mars, avril, mai)					
<b>Mid-Week et Week-End</b>	210 €	210 €	160 €	180 €	140 €
<b>Semaine complète</b>	360€	360 €	260 €	300 €	260 €
<b>Haute saison</b> (juin, septembre)					
<b>Mid-Week et Week-End</b>	260 €	260 €	200 €	220 €	200 €
<b>Semaine complète</b>	460€	460 €	340 €	380 €	340 €
<b>Très Haute Saison</b> (juillet et août)					
<b>Semaine complète</b>	660€	660 €	410 €	460 €	410 €
Pas de tarif Mid-Week en Très Haute Saison					

**Attention** : Il sera perçu par appartements pour les personnes invités un complément de :  
Maison : 15€ Apt C11 et C22 : 20€ Apt A11 et A13 : 30€



Les inscriptions sont envoyées à l'Amicale des Anciens Aérospatiale (AAA/MU) à l'aide du formulaire ci-joint avec votre chèque de règlement à votre correspondant :

**Jacques BENTAMER**  
98 rue de La Bruyère 78300 POISSY  
Tél. : 01 30 74 00 95 - E-mail : [jacques.bentamer@orange.fr](mailto:jacques.bentamer@orange.fr)





*Amicale des Anciens  
de AEROSPATIALE  
Etablissement des Mureaux*

*66, route de Verneuil  
78130 Les Mureaux*

# DEAUVILLE

## Fiche inscription

### 2014

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Adresse : .....

.....

### PARTICIPANT (S) AU SEJOUR

Noms	Prénoms	Dates de naissance

Date du séjour DEAUVILLE : .....

Mode de règlement :      Chèque     

Appartement n°      Tarif : .....

Paiement comptant: .....

Le chèque sera encaissé dès la confirmation

(Les clés ne seront remises par le CE qu'après accord de l'Amicale de l' AA/MU

**Je déclare avoir pris connaissance du Règlement et l'accepte.**

Le     /     / 20

Signature :

# REGLEMENT POUR VOTRE INSCRIPTION

## NOTA 1

Pour vous inscrire, vous devez obligatoirement être adhérent à jour de votre cotisation auprès de l'Amicale des Anciens AAA/MU.

En cas de plusieurs demandes sur la même période pour un même appartement, les conditions d'attributions sont les suivantes :

Il sera tenu compte de la date d'inscription, en cas d'égalité, la priorité sera donnée au demandeur n'ayant pas utilisé le DEAUVILLE au cours de l'année N-1

S'il subsiste encore une égalité, un tirage au sort sera effectué.

( L'année N va du 1<sup>er</sup> décembre de l'année N-1 au 1<sup>er</sup> décembre de l'année N. )

## NOTA 2

Les appartements mis à votre dispositions par le CE sont situés dans un immeuble en copropriété. Nous devons respecter les règles de vie de celle-ci et ne pas gêner les autres copropriétaires. (bruits, tapages nocturnes etc....)

Les animaux de compagnies ne sont pas acceptés, règlement du CE.

Les arrivées s'effectueront le lundi à partir de 14h et le départ le vendredi suivant avant 10h.

## NOTA 3

Les clés se prennent le jeudi avant votre départ auprès du service tourisme du CE et se rendent le lundi suivant auprès du même service.

Un chèque de caution de 300 Euros à l'ordre du CE EADS/ST est à remettre à ce même service, il vous sera rendu lors du retour des clés.

Les chèques de réservation et de règlement sont à rédiger à l'ordre de l'AAA/MU et à adresser à Monsieur Jacques BENTAMER 98 rue de La Bruyère 78300 POISSY qui a en charge la gestion du planning.

## NOTA 4

Les inscriptions sont faites sous la responsabilité morale et juridique de l'adhérent signataire. En cas d'annulation de réservation sans motif aucun remboursement ne sera fait sauf si remplacement.

Toutefois pour des motifs de santé où événement familial grave, le remboursement total où partiel sera effectué après analyse du dossier par l'AAA/MU.